

# Querelles de sourds

Yves Delaporte

## ▶ To cite this version:

Yves Delaporte. Querelles de sourds. La querelle: histoire, ethnologie, linguistique, littérature. Colloque international organisé par le Centre d'étude du patrimoine linguistique et ethnologique de Champagne-Ardenne, Jun 1999, Reims, France. pp.25-54. hal-00460406

HAL Id: hal-00460406

https://hal.science/hal-00460406

Submitted on 28 Feb 2010

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

## **OUERELLES DE SOURDS\***

## Yves Delaporte

Malgré le clin d'œl du titre aux fameux « dialogues de sourds », les sourds dont il sera question ici ne sont pas des malentendants, c'est-à-dire des personnes qui, si elles ont une déficience auditive plus ou moins prononcée, ont acquis et conservé un usage normal de la parole. Il s'agira de personnes dont la plupart sont sourdes profondes de naissance, ou dont la surdité est suffisamment sévère et précoce pour entraîner un grave déficit de la parole. Tout du moins de la parole vocale : les sourds ont en effet construit au fil des générations une langue naturelle, dite langue des signes, qui utilise le corps comme émetteur et les yeux comme récepteur. Ceux qui la pratiquent comme langue première ont longtemps été appelés sourds-muets ; l'usage se répandant de les désigner simplement comme sourds, c'est le vocable que j'utiliserai.

Sous bien des aspects, les sourds présentent de fortes analogies avec un groupe ethnique. Une langue commune, immensément différente de toutes les autres langues de l'humanité. Un ensemble de productions symboliques partagées, dont certaines sont également uniques<sup>1</sup>. Un mariage presque toujours endogamique. Une très forte conscience identitaire, qui va de pair avec un profond sentiment d'altérité face au monde des entendants. Les sourds ne se considèrent pas comme des déficients (cette manière de voir est celle des malentendants et autres personnes devenues sourdes à un âge tardif) ; ils se définissent par rapport à une autre norme, où le degré d'audition est sans pertinence.

\* A paraître dans les Actes du colloque *La querelle, approche culturelle et linguistique*. Centre d'étude du patrimoine ethnologique et linguistique de Champagne-Ardenne. Reims, Presses universitaires]

Ce n'est pas le fait qu'ils vivent dans une société entendante qui peut amoindrir ce constat : d'autres groupes qu'eux savent construire un monde dans le monde (P. Williams, 1994, à propos des Tsiganes). Mais le fait qu'ils naissent le plus souvent dans des familles entendantes. Et que, lorsqu'ils se marient entre eux, leurs enfants sont généralement entendants. Pour le sujet sourd, sa langue et sa culture sont extérieures à sa famille, et c'est auprès de ses semblables qu'il les rencontre. Même si je connais beaucoup de sourds heureux, la conscience sourde est donc toujours, d'une certaine manière, une conscience déchirée. Sauf dans les familles où la surdité est héréditaire, et c'est pourquoi ces familles jouissent d'un grand prestige. Elles réalisent localement un monde réconcilié : la langue naturelle de l'enfant sourd y est aussi sa langue maternelle.

L'attitude de la société à l'égard de sa minorité sourde a beaucoup varié. Pendant une grande partie du XIX<sup>e</sup> siècle, la conception culturelle que les sourds ont d'eux-mêmes était en partie entérinée par le monde entendant. Elle a été remplacée par une idéologie de la déficience et de la réparation, qui s'est installée en deux temps. En 1880 à Milan, un congrès mondial d'éducateurs a décidé l'interdiction de la langue des signes qui, depuis l'œuvre émancipatrice de l'abbé de l'Épée (1712-1789), avait été utilisée comme langue d'enseignement. Désormais, les enfants sourds devront subir des cours donnés uniquement par la parole, dont ils ne peuvent rien percevoir. Après la seconde guerre mondiale, l'amélioration des prothèses auditives et de l'orthophonie a pu faire croire que le programme de Milan allait enfin être réalisé. La répression des signes a alors atteint des sommets impensables : dans une des écoles les plus réputées, celle de Villefranchesur-mer, les bras des enfants étaient enserrés dans des manchons rigides, analogues à des camisoles de force, lorsqu'ils étaient surpris à parler entre eux en signes. Le bilan est aujourd'hui connu : après douze ans passés sur les bancs de l'école, plus des trois-quarts des sourds en sortent illettrés (Gillot, 1998).

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Par exemple une nomenclature de parenté qui, traditionnellement, ne prenait pas en compte la différence des sexes (Delaporte, 2000).

C'est sur ces données que se construit la sociabilité sourde. Y compris ce qui nous intéresse ici, les formes et les contenus des querelles.

Dans leur recherche d'une identité collective, les sourds désignent ce qu'ils considèrent comme les caractéristiques comportementales qui leur sont propres au moyen d'une expression (le signe *sourd* suivi de la main ouverte projetée vers l'avant) qui peut être traduite par « les sourds c'est comme ça » ou bien « c'est typiquement sourd », et qui ne sont rien d'autre que des traits culturels : par exemple « être visuel », « penser en images », « être terriblement bavard », « avoir des contacts corporels intenses » ou encore « être direct, parler sans détours ». Or, le fait de se quereller est considéré comme l'un de ces traits culturels. C'est un thème qui revient constamment dans les conversations entre sourds à propos d'eux-mêmes. Il importait de le souligner : le thème de cette contribution relève de la pensée indigène, et pas seulement du point de vue du chercheur².

## La querelle dans le lexique

Le lexique porte la trace de cette importance culturelle de la querelle : les signes qui permettent de la désigner ou d'en parler sont très nombreux. Malgré la difficulté de la tâche, tentons d'en décrire quelques-uns. La querelle elle-même est nommée par les deux mains en forme de griffes qui, paumes en vis-à-vis, tournent vivement en sens inverse l'une de l'autre dans un plan horizontal ; ou bien les index, pointant l'un vers l'autre, s'éloignent et se rapprochent plusieurs fois ; ou encore ils effectuent des rotations symétriques dans un plan vertical.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Cela n'est à peu près jamais mentionné par les entendants qui ont écrit sur les sourds. Soit que, ne connaissant pas ou peu la langue des signes, ils n'aient pu entrer dans les arcanes de ce monde ; soit qu'ils aient jugé politiquement incorrect d'en parler. Les sourds n'ont pas cette pudeur suspecte.

La querelle étant un fréquent sujet de plaisanteries, elle donne lieu à de nombreux signes humoristiques. Le dernier signe qui vient d'être décrit peut s'accompagner d'un mouvement des pouces qui se déplient et se replient, comme si l'on appuyait sur les gâchettes de deux revolvers. Ou bien, après avoir réalisé le signe *vache* (deux mains en cornes sur le front, pouce et auriculaire tendus), les mains s'abattent devant la poitrine et les pouces se heurtent plusieurs fois (évocation d'un combat de taureaux). Ou encore les deux mains en forme de H (index et auriculaire tendus), représentation stylisée de mâchoires (cf., en français, « prise de bec »), se heurtent avec le même mouvement. Pour *querelle de ménage*, le signe *ménage* (les deux poings descendent simultanément avec un mouvement oscillant) se voit attribué plaisamment la même polysémie que le mot français, mais les deux poings montent et descendent alternativement comme un symbole de désaccord.

D'autres signes permettent de nommer les différentes étapes d'une querelle. Les deux poings s'écartent vivement l'un de l'autre (querelle qui explose). Le signe répondre est répété, très sèchement, vers soi et vers l'interlocuteur (échange violent de réparties). Deux mains en bec de canard se touchant sur le cou partent en s'ouvrant vers l'avant (je laisse tomber, pas moyen de discuter avec toi). Deux mains ouvertes posées sur les flancs (je préfère me taire) sont une autre manière de signifier que l'on abandonne une querelle. Une main en griffe, paume vers soi, est projetée vers le bas avec une vive rotation du poignet (faire la gueule après une altercation). La main ouverte, paume vers la gauche, part vivement dans la même direction puis revient vers la droite paume vers le bas (je ne te connais plus). Il y en a beaucoup d'autres.

### La figure du querelleur

On considérera tout d'abord les querelles qui apparaissent dans le milieu dit, en langue des signes, des *sourds de base* ou *sourds simples* : chez les sourds qui n'appartiennent pas aux élites dirigeantes. La sociabilité se déploie dans des réseaux de relations informelles, ponctuées par des rencontres au café, des invitations à domicile, des sorties au restaurant. Les querelles y sont

déclenchées par un petit nombre d'individus, hommes ou femmes, toujours les mêmes, dont la réputation sur ce plan est solidement établie.

Le querelleur a toujours un reproche à adresser aux autres. Il comptabilise les invitations et prétend qu'il a été moins invité que les autres, ou bien que le cadeau qu'il a reçu à son anniversaire était de moindre valeur. « Être jaloux » est un autre de ces traits souvent proposés comme étant « typiquement sourds ».

Tout peut être objet de querelle à tout moment, et notamment toute différence d'interprétation sur le fonctionnement du monde entendant, dans lequel les sourds se sentent isolés comme dans un monde largement inconnu. L'une des fonctions des réseaux de sociabilité est précisément que les sourds y échangent en permanence des informations sur ce monde – ce qui, soit dit en passant, infirme la théorie, commune chez les professionnels de la surdité, que la langue des signes enfermerait les sourds dans un ghetto. Cet aspect positif est souvent menacé par la présence d'un querelleur, qui conteste tout par principe et croit toujours mieux savoir que les autres.

On peut se quereller pendant deux heures sur le thème des moments de la journée auxquels une personne en congé maladie peut sortir sans risquer un contrôle de la sécurité sociale. Ou sur la législation concernant l'héritage (les sourds étant convaincus, non sans raison, d'être souvent spoliés de leurs droits). Ou sur le sida, attribué à une exposition prolongée au soleil ; ceci en raison d'une information où l'image du virus, globe hérissé de piquants, était interprétée comme étant celle de l'astre du jour. Des représentations incongrues du monde sont défendues avec acharnement. Chaque pays a eu son propre Christ puisqu'il y a deux mille ans n'existait ni train ni avion : avec un unique Christ né en Palestine, comment le catholicisme serait-il parvenu jusqu'en France ? Comment les convertis auraient-ils pu franchir montagnes, forêts et rivières ? Ceux qui sont mieux informés ont beau invoquer l'exemple des missionnaires, de Christophe Colomb ou de Marco Polo, rien n'y fait.

Le ton monte, les signes se font de plus en plus amples, les cris fusent – bien qu'évidemment ni le querelleur ni les autres n'entendent sa voix : c'est un équivalent en miroir des gestes que les entendants font dans la même situation. Or, s'il y a une chose qui est particulièrement

insupportable aux sourds, c'est que l'un d'eux, par des cris rauques et inarticulés poussés en public, attire tous les regards. On tente de lui faire comprendre qu'il porte atteinte à l'image, déjà peu flatteuse, que les entendants ont des sourds : « Arrête, c'est une honte, les entendants nous regardent ! » ; ce à quoi il est régulièrement répondu : « Les entendants, j'en ai rien à foutre ! », prétexte à hurler de plus belle.

Les sourds ont produit une théorie du querelleur. Ils expliquent sa conduite par l'isolement affectif de l'enfant sourd, et par le fait que rien ne lui était jamais expliqué, et surtout pas la manière de gérer un conflit.

Ils le font d'autant plus aisément que, quel que soit leur point d'arrivée dans la société, ils ont tous traversé les mêmes expériences douloureuses : l'absence de communication avec la famille, les maîtres qui parlent dans le vide, les exercices de démutisation qui ont envahi la scolarité au détriment de l'accès aux connaissances, l'impossibilité de donner du sens aux événements qui se déroulent, telle une chose apparemment aussi simple qu'un départ en vacances. Rien en effet ne peut être dit à l'enfant, à commencer par les noms des membres de sa famille, ni même le fait qu'il est sourd<sup>3</sup>.

Cela s'accorde en partie avec les travaux des psychologues. Une vaste littérature scientifique décrit les ratés de la socialisation de l'enfant sourd, qui grandit dans état de grande carence sémiotique. Sans langage commun avec son entourage familial et ses éducateurs, la colère et la violence sont les seuls moyens dont il dispose pour donner libre cours à ses frustrations (Colin, 1978).

Mais il y a une différence essentielle entre ces deux interprétations. À quelques exceptions près, toutes récentes, la psychologie réduit le langage à sa modalité vocale. Dans le comportement de

\_

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Un enseignant sourd a donné, dans un texte rare et précieux, divers exemples des difficultés rencontrées par l'enfant sourd pour acquérir les règles sociales les plus élémentaires, et des troubles de comportement qui en résultent (Mimoun, 1987).

l'enfant sourd, elle voit un malheur individuel qui exige une réparation individuelle, l'apprentissage de la parole. Les sourds, eux, y voient la conséquence d'une question sociale, la répression de la langue des signes. Avec cette langue tout devient possible, comme les sourds en ont fait l'expérience dès l'entrée en institution, au contact des autres enfants dans les cours de récréation. C'est là qu'en apprenant à respecter les règles de la collectivité des sourds, ils ont connu leur première véritable socialisation (Delaporte, sous presse).

Il en résulte généralement une grande indulgence vis-à-vis du querelleur, que l'on plaint autant qu'il exaspère. Si bien que lorsqu'il cherche querelle, on adopte le plus souvent une attitude de patience résignée, en attendant qu'il finisse par se calmer. Il est rare que la querelle laisse des traces définitives. On se quitte fâchés mais on se revoit deux ou trois semaines plus tard, des cadeaux rituels tels qu'une invitation au restaurant marquant la réconciliation... jusqu'à ce que cela recommence à la première occasion.

## Se quereller en signes, se quereller par écrit

Il y a deux manières de se quereller : en situation de vis-à-vis, en signes ; et par écrit, en français. Je dirai peu de choses de la première, en ayant déjà traité ailleurs (Delaporte, 1998). La différence essentielle entre se quereller dans une langue vocale et se quereller dans une langue visuelle est que dans ce dernier cas, tout échange langagier implique que chacun accepte d'offrir son regard à l'autre. On n'est « écouté » que si l'on est regardé. Cela revient à dire qu'à tout moment, on peut interrompre la communication simplement en cessant de regarder l'interlocuteur. C'est une arme terrible dans toute querelle. Il suffit de tourner la tête pour que l'autre parle dans le vide. C'est là que surgit la tentation de la violence, celle d'agripper l'adversaire, pour essayer de le contraindre à regarder son interlocuteur. Ce n'est par hasard que le signe *violence* se réalise près du cou. Estce pour ces raisons que, dans la vie associative, les querelles ne s'expriment guère sous forme d'altercations ? Devant un adversaire, la conduite la plus fréquente, m'a-t-il semblé, consiste à présenter un visage froid et hostile.

Quant à la querelle par écrit, elle est dominée par le fait que le français est pour bien des sourds une langue étrangère. D'innombrables malentendus sont dus à ce qu'une phrase n'a pas été comprise, ou comprise de travers. Ou bien à ce qu'un reproche qui se voulait exprimé de manière légère l'a été avec une phrase recopiée quelque part, dont on n'a pas saisi qu'elle était insultante. Savoir lire et écrire ne se limite pas à la compréhension d'un texte : il faut aussi connaître les usages qui régissent la présentation et l'organisation d'un document écrit. Un dirigeant sourd m'ayant aidé au cours d'une enquête de terrain, je l'avais nommément remercié en bonne place dans l'article qui en est issu. Or j'ai dû affronter de violents reproches au prétexte que je ne l'aurais pas fait : c'est en vain, et pour cause, qu'il avait cherché son nom dans le glossaire des termes linguistiques figurant à la fin de l'article.

Dans les années quatre-vingt, l'apparition du minitel dialogue, des boîtes à lettre télématiques, plus récemment du fax, a considérablement modifié la vie des sourds, en les introduisant dans l'univers du français écrit. Les effets en ont été multiples, et le plus souvent bénéfiques. Beaucoup de sourds ont amélioré rapidement leur connaissance du français, un apprentissage en situation réelle permettant de rattraper l'échec massif produit par des méthodes d'enseignement absurdes. Mais ces techniques ont également induit de nouvelles formes de querelles, des reproches sévères pouvant être négociés en situation de vis-à-vis alors qu'ils deviennent définitifs par écrit.

La communication par le biais des boîtes à lettres télématiques produit un effet pervers très étrange, qui brouille l'opposition habituelle entre oral et écrit. On tape au fil du clavier, très vite, sans se relire et sans corriger. Autrement dit, on produit un texte dans des conditions qui relèvent de l'oral<sup>4</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> S'agissant de personnes qui parlent en langue des signes, « oral » s'oppose ici à « écrit ». Les sourds ont une tradition orale, même si elle ne s'exprime pas vocalement.

Mais lorsque le correspondant ouvre sa boîte à lettres télématique, il reçoit un texte qu'il lit comme s'il s'agissait d'un courrier postal, et qui a donc la force de l'écrit : il peut ruminer tout à loisir tel mot ou telle tournure qu'il juge déplaisante. D'autant plus qu'en raison même de leurs difficultés avec l'écrit, beaucoup de sourds lui accordent une grande valeur symbolique. Le même phénomène se retrouve avec le fax, dont les sourds se sont emparés très vite. L'usage simultané du fax et du minitel qui permettent de communiquer très rapidement avec un grand nombre de correspondants (et notamment de faxer immédiatement le fax que l'on vient de recevoir !) peut, en une seule soirée, donner à une querelle un développement exponentiel. Les dégâts commis sont alors difficilement réparables.

## La querelle dans la vie associative

La querelle n'est pas seulement une affaire privée, entre petits groupes d'amis et connaissances. Elle concerne aussi les centaines d'associations dans lesquelles les sourds se regroupent<sup>5</sup>. Qu'une sociologie de ces associations ne puisse faire l'impasse sur les innombrables querelles qui les agitent, est une évidence pour les sourds eux-mêmes. C'est une lamentation qui a traversé tout le siècle comme le prouve la lecture de la presse dite « silencieuse » : les sourds critiquent leurs dirigeants qui sont réputés ne rien faire, mais les critiquent encore davantage dès qu'ils prennent la moindre initiative. « Les sourds-muets sont nés frondeurs et sont d'éternels insatisfaits » déplore Rubens-Alcais, créateur des olympiades sourdes (*La Gazette des sourds-muets*, 242, mai

\_

<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Traditionnellement, la plupart construisaient un monde de l'entre-soi (activités de loisirs ou simple plaisir de la rencontre qui, dans le cas des sourds, prend une signification bien particulière puisque c'est le seul moment où ils peuvent partager une langue commune). Depuis une vingtaine d'années, de nouvelles associations se tournent vers l'extérieur : apprentissage de la langue des signes aux entendants, combat pour la reconnaissance des droits des sourds, formation professionnelle.

1950). Les appels à la réconciliation et à l'unité sont un leitmotiv qui n'est jamais suivi d'effet. C'est une lamentation que j'observe aussi chaque jour sur le terrain<sup>6</sup>.

Démêler l'écheveau des multiples paramètres qui produisent cet état de choses sortirait du cadre de cet article. On se contentera d'en souligner un. Il y a un contraste extraordinaire entre le statut social de nombre de responsables sourds, qui doivent affronter quotidiennement l'incompréhension, la pitié, voire le soupçon de débilité mentale de la part de leur entourage, et leur statut dans le monde sourd, où leur réputation peut s'étendre sur les cinq continents. Un manœuvre représente la France à un congrès international, un ouvrier illettré organise une rencontre sportive internationale. Ils sont reconnus comme des personnalités de premier plan par les dirigeants sourds du monde entier, mais considérés comme de malheureux infirmes par leurs collègues de travail, leurs voisins, leur famille. De là une soif jamais assouvie de reconnaissance sociale<sup>7</sup>.

Elle s'accompagne souvent d'une grande susceptibilité. Il y a une hypertrophie du moi réactive par rapport au sentiment d'auto-dépréciation induit chez beaucoup de sourds par une éducation inadaptée. Tout se faisant dans les pires difficultés, chaque entreprise réussie constitue un exploit. On en attend des gratifications, et toute déception est vécue amèrement. Les sourds en ont

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Les formes de la querelle semblent à peu près immuables au cours du XX<sup>e</sup> siècle. C'est ce qui justifie que soient ici mêlées observations ethnographiques et citations de la presse d'autrefois. Tout au plus peut-on observer que les insultes caractérisées ont aujourd'hui disparu des publications sourdes. Elles étaient fréquentes dans le premier tiers du siècle. Par exemple : « Je tiens à dire ici que toutes les injures contenues dans la feuille infecte dont les sieurs Gaillard et Graff sont le plus bel ornement, m'émeuvent peu. L'article que Gaillard me consacre le fait voir tel qu'il est, c'est-à-dire un immonde personnage » (*Le Journal des sourds-muets*, 11, novembre 1903). Mais on sait que c'était alors un usage répandu dans toute la presse.

<sup>&</sup>lt;sup>7</sup> On pourra s'étonner qu'un ethnologue recoure à des arguments de nature psychologique pour expliquer des faits sociaux. Mais c'est que la domination sociale exercée sur les sourds a justement pris, entre autres formes, celle d'une psychologisation aberrante. De nombreuses personnes ont été internées en psychiatrie sans autre motif que leur surdimutité.

parfaitement conscience, qui recourent fréquemment à l'expression *sourds* + *vexé* + *fragile* : « les sourds se vexent pour un rien ». Ils le disent aussi par écrit, se désolant d'une « mentalité spécifiquement silencieuse et très fâcheuse qui a lassé plus d'un dévouement, écœuré bien des bonnes volontés » (*La Gazette des sourds-muets*, 300, décembre 1943). Comme tous les traits attribués aux sourds ou qu'ils s'attribuent eux-mêmes, cela est à rattacher aux humiliations vécues dans une société audiocentriste, qui commet en permanence à leur égard des contresens culturels.

Il y a une grande appétence pour les attributs symboliques du pouvoir, par des gens qui en ont si peu sur leur propre vie. Les titres flatteurs sont très recherchés et constamment affichés<sup>8</sup>. Ce sont les formes que prend la revendication d'une dignité quotidiennement bafouée. Présentées en direction du monde extérieur, elles ratent généralement leur effet, en raison d'une méconnaissance des usages des entendants. Tel président d'association inonde de courrier sa municipalité pour de multiples demandes. Chaque lettre reprend inlassablement la longue énumération des mérites personnels du dirigeant et des titres de gloire de l'association. Cela devient un sujet de plaisanterie à la mairie, où l'association n'est plus prise au sérieux. La stratégie a été inadéquate parce qu'elle n'a pas franchi la barrière culturelle : l'affichage permanent des titres avait pour but de se faire reconnaître comme l'égal des entendants, et le résultat a été rigoureusement inverse.

La critique la plus constante qui est faite par la base contre les dirigeants est justement de n'avoir accédé à leur poste que pour pouvoir en exhiber le titre. Cela s'écrit noir sur blanc : « Le mal, je l'ai déjà dénoncé, c'est la vanité, l'orgueil, l'ambition et l'égoï sme de certains camarades qui les poussent à provoquer des scissions dans les sociétés qui les ont accueillis pour créer des sociétés nouvelles, pour le plaisir d'être appelés M. le Président ou M. le Secrétaire général. » (L'Information des sourds-muets, 135, mai 1957). Il y a des signes humoristiques pour le dire : par exemple les deux mains faisant le signe fenêtre viennent encadrer le visage. C'est l'équivalent

<sup>&</sup>lt;sup>8</sup> B. Virole, un psychologue qui pratique la langue des signes et connaît donc bien le monde sourd, parle d'une « imitation maladroite des rites et des symboles de la culture entendante » (Virole, 1996).

de notre « m'as-tu-vu ». Cette critique ne remet pas en cause l'affichage des symboles de pouvoir, dont la légitimité est admise par tous, mais seulement ce qu'il peut avoir d'immérité.

Les congratulations réciproques, témoignages permanents de reconnaissance et d'admiration, sont de rigueur. Dans les fêtes associatives, ce rituel est parfois interminable. Le plus petit manquement, le moindre oubli, volontaire ou involontaire, peut provoquer de graves fâcheries. Le signe clé qui résume ce système de valeurs est celui de *respect*, chez des gens à qui l'on en accorde si peu : la plus grave accusation qui puisse être lancée par un sourd contre un autre est qu'il lui ait manqué de respect. Quand elle a été lancée, il n'est guère possible de revenir en arrière.

## Une arme dans les querelles : la bonne distance

D'innombrables querelles, ponctuelles ou récurrentes, localisées ou à dimension nationale, découlent de la nature même de la surdimutité, déficience physiologique individuelle apparaissant aléatoirement dans des familles entendantes, mais se transmuant en un ensemble culturel organisé autour d'une langue commune. On l'a souligné en préambule, les sourds sont partagés entre deux univers sociaux. Pour assumer un rôle de dirigeant, ils doivent apprendre les règles du monde entendant sans rien abdiquer de celles du monde sourd.

C'est un exercice difficile, et périlleux. Ce que chacun attend d'un dirigeant ou d'une association, c'est qu'ils atteignent leurs buts tout en gardant la bonne distance par rapport aux entendants ; qu'ils sachent être efficaces tout en restant autonomes. Valeur apparue en réponse à la situation dans laquelle ont été confinés tant de sourds, dépendant de leurs parents au point de ne pouvoir être libres de quitter le foyer familial ni de se marier.

Toute une série d'expressions stigmatisent une trop grande proximité : *faux sourd* (injure qui réfère peu à un degré de déficience auditive, mais beaucoup aux critères culturels d'appartenance au groupe), *sourd qui pense comme un entendant*, *se faire aider en sous-main par un entendant*,

coureur d'entendants, lèche-cul d'entendants... Cela se voit dans toutes les situations, dans tous les milieux, à tous les âges. Cela commence à l'école : les querelles sont incessantes avec les élèves qui, sourds de fraîche date et conservant donc l'usage de la parole vocale, sont jugés trop familiers avec les maîtres entendants. Lors des innombrables querelles dans lesquelles s'est trouvé impliqué le dirigeant Henri Gaillard (1860-1939), qui avait pour devise « L'émancipation des sourds-muets sera l'œuvre des sourds-muets eux-mêmes », il s'est vu reprocher d'avoir eu, dans l'imprimerie d'ouvriers sourds-muets qu'il dirigeait, un sous-directeur entendant-parlant (Le Journal des sourds-muets, 2, février 1905). Trois quarts de siècle plus tard, les responsables du journal de la Confédération nationale des sourds de France sont à leur tour attaqués pour avoir un gérant qui est un « parfait entendant ». À quoi il est rétorqué que tout entendant qu'il soit, il a appris le langage gestuel auprès de son cousin sourd et a épousé une « parfaite sourde » : loin de remettre en cause les règles sur lesquelles se fonde le reproche, la réponse veut démontrer que l'on s'y est conformé (La Voix du sourd, 45, 1978).

Tout cela est d'ailleurs moins une cause de querelle qu'une arme dans les querelles, dont on use pour remporter une victoire facile devant un public par avance conquis par l'argument. Les interprètes en fournissent souvent le prétexte. Ce sont nécessairement des entendants. Jadis bénévoles, leur place auprès des sourds était quelquefois envahissante. Un dirigeant reçoit une lettre du président d'une association rivale, signée de lui et d'un interprète. C'est donner des verges pour se faire battre : « On se demande ce que viennent faire les interprètes là-dedans ? Chez nous, les interprètes... interprètent et n'ont pas voix au chapitre. » (*La Gazette des sourds-muets*, 379, août-septembre 1953).

La question de la bonne distance a entraîné des querelles à l'échelle nationale. Celle de la laï cité en constitue un bel exemple. Elle a impliqué le monde sourd en y prenant une forme spécifique :

<sup>&</sup>lt;sup>9</sup> « Entendant-parlant » : expression courante pour nommer l'autre culturel, à l'époque où les sourdsmuets se désignaient comme tels. De même étiquetait-on « sourds-parlants » les sourds ayant plus ou moins conservé l'usage de la parole.

ce qui était principalement en jeu, c'était le pouvoir exercé par les congrégations religieuses sur les adultes sourds qu'étaient devenus leurs anciens élèves. Des décennies de querelles entre la Fédération des sociétés françaises de sourds-muets et les dirigeants des amicales des anciens élèves d'écoles catholiques, accusés d'être inféodés aux directeurs entendants, ont marqué toute l'histoire des sourds du XX<sup>e</sup> siècle<sup>10</sup>.

Le sport sourd en offre une autre illustration. Depuis le début du siècle, les sourds se regroupent dans leurs propres associations sportives, fédérées jusqu'au niveau mondial. Ils évitent de rejoindre les clubs entendants, pour ne pas subir, dans leurs moments de loisir, le même isolement que celui qu'ils connaissent dans leur vie professionnelle. Ils refusent tout autant les injonctions ministérielles qui leur sont faites, de s'intégrer au mouvement handisport : s'il y a un domaine où les sourds ne sont en rien handicapés, c'est bien celui des activités sportives. L'autonomie intégrale est cependant difficile. Les sourds se heurtent au manque de moyens, d'équipements, d'entraîneurs de haut niveau. D'où quelques tentatives de double appartenance, mal vues par la Fédération sportive des sourds de France. En 1979, des sourds créent un Club de ski alpin à l'intérieur de la Fédération sourde, tout en s'affiliant à la grande Fédération française de ski. Il s'en est suivi un climat de querelles incessantes, qui se sont conclues par la dissolution du Club alpin par la Fédération sourde.

-

<sup>&</sup>lt;sup>10</sup> À Limoges en 1962, la direction de l'institut de Poitiers tente d'empêcher la création d'une société locale. Par nature, de telles sociétés regroupent des personnes issues de différentes écoles ; spécialement dans une région comme le Limousin, où il n'existe pas d'institut, les enfants sourds étant envoyés à Poitiers, Paris ou Bordeaux. Contrairement aux amicales d'anciens élèves centrées sur un même institut, elles échappent donc au contrôle des congrégations. En 1953, l'amicale des anciennes élèves de l'institut de Bourg-en-Bresse tente de faire preuve d'un peu d'indépendance : la direction crée une amicale concurrente. Tout cela fait scandale.

### Un petit monde?

De même qu'ils ont construit une théorie du querelleur comme personne privée, les sourds ont une doctrine de la querelle dans la vie associative. Ils ne se contentent pas de prendre acte de l'abondance des querelles, ils en proposent plusieurs explications. La principale est que le monde sourd est un « petit monde », agité de perpétuelles rumeurs sur les uns et les autres<sup>11</sup>. « La vérité est que [les sourds] sont trop susceptibles, trop soupçonneux et surtout trop portés à croire les ondit » (*La Gazette des sourds-muets*, 251, mars 1951).

Le monde des sourds est vaste, puisqu'il s'étend à l'échelle de la planète. Ce qui en fait un petit monde, c'est l'intensité des contacts : la dispersion géographique est compensée par la propension de beaucoup de sourds à se déplacer constamment, et souvent fort loin, pour rencontrer leurs semblables. C'est surtout l'extrême entrecroisement des rôles sociaux. Un même individu peut être président d'une amicale d'anciens élèves, secrétaire de la société locale de sa ville, trésorier d'une fédération régionale regroupant plusieurs sociétés locales, vice-président d'une association de promotion de la langue des signes. Ou bien président d'un club sportif, secrétaire d'une association de parents d'élèves d'une école spécialisée (s'il a lui-même des enfants sourds), conseiller d'une fédération interrégionale... Cela se dit en langue des signes en abattant le tranchant de la main en différents endroits du front : porter plusieurs casquettes.

La multi-appartenance ne concerne d'ailleurs pas seulement les responsables, mais également les simples membres, souvent affiliés à plusieurs associations. Cela a fait échouer pendant des années toute tentative de rassemblement, au sein d'une même confédération, de ce que l'on appelait alors

<sup>&</sup>lt;sup>11</sup> « Le dire à un, c'est le dire à tous » constate amèrement le Dr J. Dagron, ce phénomène empêchant les sourds atteints du sida de confier leur séropositivité, certains que toute la France sourde en sera informée dans les jours qui suivent. Un patient sourd lui confie : « Les sourds sont spéciaux [...], ils s'amusent, ne sont pas calmes, font des histoires, il y a des disputes [...], des ragots, des mouchards [...], ils n'ont pas de travail, manquent d'amis, ils ont mauvais caractère » (Dagron 1999 : 97). Quoique ces propos soient excessifs et, pour ce qui est du manque d'amis, tout à fait faux, ils ont le mérite d'être l'une des rares traces écrites de la querelle dans une publication scientifique.

les « quatre grandes » : la Fédération des sociétés françaises de sourds-muets, la Fédération sportive des sourds-muets de France, l'Union des sociétés mutualistes de sourds-muets et l'Union des amicales des anciens élèves des écoles libres de sourds-muets : cette dernière exigeait un vote individuel, au motif que le scrutin par association réclamé par la Fédération aurait permis à une même personne de voter plusieurs fois.

À cela s'ajoute la prescription endogamique. Et une fréquence des divorces et séparations, impossible à quantifier mais qui m'a paru être au moins égale, sinon supérieure, à ce qu'elle est chez les entendants. Les rencontres amoureuses, les mariages, puis les ruptures, nouvelles rencontres et remariages se font dans un même milieu d'interconnaissance. Si l'on reprend les exemples ci-dessus, on ajoutera donc que tel secrétaire peut avoir à collaborer avec un trésorier qui est le petit ami de son ex-épouse, etc. Le privé vient constamment interférer avec le public. D'autant plus que la séparation entre les sphères du public et du privé ne coï ncide pas avec ce qu'elle est dans la culture française majoritaire : beaucoup de choses qui relèvent du privé chez les entendants sont publiquement affichées chez les sourds.

Il s'ensuit qu'aucune querelle ne saurait engager seulement deux personnes : par un mécanisme de réaction en chaîne, un grand nombre d'individus et de groupes s'y trouvent rapidement impliqués, chacun apportant ses motifs particuliers de l'alimenter.

### Une querelle en 1943

Une étude de cas permettra d'observer le déroulement d'une querelle dans un temps et un espace donnés. Soit celle qui a éclaté en 1943 entre l'Étoile sportive, une association parisienne, et la Fédération des sociétés de sourds-muets. En décembre 1943, le bureau de l'Étoile, par un vote à la majorité absolue, décide de se retirer de la Fédération.

Dans *La Gazette des sourds-muets* de février 1944, deux dirigeants de l'Étoile sportive donnent leur version de l'affaire<sup>12</sup>. L'un d'eux, B. Podetti, rapporte les faits. L'autre, P. Bernhard, répond publiquement à une lettre de critiques reçue de L. Morel, secrétaire de la Fédération. Bernhard est l'un de ces dirigeants qui portent de multiples casquettes : il s'est déjà impliqué dans la gestion d'un foyer parisien<sup>13</sup>, dans le sport silencieux, et il sera plus tard président de la Fédération nationale des associations de sourds de France.

On retrouve ici la question de l'autonomie. L'affaire a été déclenchée par une affiche infamante apposée sur les murs d'un foyer fréquenté par les membres de l'Étoile, avec la complicité supposée de la Fédération. On parle sans plus de détails de « propagande de haine »<sup>14</sup>, mais le pire est que l'affiche ait été faite par un entendant. On proteste contre le fait que d'autres entendants, des enseignants de Saint-Jacques, aient été impliqués par Morel dans l'affaire : « Quant à mêler MM. les professeurs à toutes ces histoires, à quoi bon ? Il vaut mieux que cela reste entre nous, cela donnerait une meilleure opinion de notre petit monde ». Sept ans plus tard, ce sera au tour de Morel de conjurer les sourds « de cesser de donner le spectacle de leurs

\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>12</sup> Nous n'avons donc le point de vue que de l'une des parties en présence. Cela est de peu d'importance : il ne s'agit pas ici de retracer dans tous ses détails l'histoire objective de cette querelle, mais seulement d'examiner sa structure et la nature des arguments échangés.

<sup>&</sup>lt;sup>13</sup> L'histoire des foyers sourds de Paris pourrait être un cas d'école en matière de querelle : les innombrables projets avortés et tentatives sans lendemain, les disputes qui remontent aux années trente sinon plus loin, les rixes, font que la capitale ne possède toujours pas de lieu de réunion ouvert à tous.

<sup>&</sup>lt;sup>14</sup> La tradition orale, recueillie sur le terrain, rapporte qu'à la même époque et au même endroit a été apposée une affiche « Interdit aux juifs » par un chef de la milice, père d'un sourd qui jouera après la guerre un rôle important dans la vie associative. S'agit-il de la même affiche ? La *Gazette* est un journal collaborationniste, mais c'est dans ses colonnes que Bernhard, qui est juif, attaque Morel dont on apprendra plus tard qu'il a été résistant. Dans ce cas comme dans d'autres, les affiliations individuelles aux idéologies du monde entendant apparaissent d'une importance mineure pour comprendre le fonctionnement des querelles, par rapport aux oppositions internes au milieu sourd.

querelles incessantes aux entendants, qui les trouvent ridicules et qui ont raison quand ils disent : les sourds-muets ne savent pas ce qu'ils veulent. » (*La Gazette des sourds-muets*, 251, mars 1951). L'accusation est récurrente dans toutes les querelles, indépendamment de leur contenu et de la personnalité des participants. Elle vise à stigmatiser l'adversaire en pointant un écart à la règle fondamentale, qui est que les affaires sourdes ne regardent que les sourds. Jusqu'à un certain point cependant, et cela distingue les sourds d'autres minorités culturelles : lorsque la querelle a été trop loin, on n'hésite pas à faire appel aux tribunaux. L'histoire des sourds ne manque pas d'exemples de conflits qui se règlent devant une cour de justice, notamment lorsqu'il y a eu coups et blessures. Ainsi d'un retentissant procès en 1939, que la presse silencieuse attribue à l'existence de « deux clans rivaux », à un « état de guerre civile du monde silencieux », en l'occurrence la querelle de la laï cité (*La Gazette des sourds-muets*, 260, février 1939).

On retrouve également ici l'imbrication des rôles, qui est explicitement dénoncée par les représentants de l'Étoile sportive. La Fraternelle d'Asnières, une amicale d'anciens élèves, a interdit à ses membres de se rendre à une fête organisée par l'Étoile. La Fédération est accusée de n'avoir rien fait pour empêcher cela. Et si elle ne l'a pas fait, c'est que deux des membres du bureau de la Fraternelle, Maréchal et Monnin, sont également membres du bureau de la Fédération : Maréchal « est sans doute l'un des pontifes de la Fédération, mais il est avant tout le président de la Fraternelle d'Asnières », où « il fait preuve d'un chauvinisme hors de proportion ». Quant à Monnin, il est en outre secrétaire général du Club sportif des sourds-muets : « c'est pourquoi parmi les membres du Club sportif, il y a beaucoup d'antipathie envers notre société ».

Derrière tout ceci, qui semblera passablement obscur au lecteur non initié, apparaît en toile de fond la vieille rivalité entre les deux grands établissements spécialisés de la région parisienne : l'institut national des sourds-muets, rue Saint-Jacques à Paris, et l'institut départemental Baguer à Asnières. Cela appelle commentaire. Tous les sourds éprouvent un très fort sentiment d'identité locale, liée à l'établissement où s'est faite leur première véritable socialisation. Ce sentiment s'est exacerbé dans la région parisienne, puisque c'est la seule où coexistent deux grands instituts. Il se nourrit d'innombrables griefs accumulés au fil des générations. Des différences de recrutement

social (familles aisées à Saint-Jacques, milieux ouvriers à Asnières) et de religion (beaucoup de catholiques à Saint-Jacques, beaucoup de juifs à Asnières) se transforment en stéréotypes sociaux.

Ces stéréotypes se nourrissent aussi de pratiques langagières différentes, un point extrêmement sensible. De nombreux signes sont propres à chacune de ces écoles. Cela aura des répercussions trente-cinq ans plus tard, lorsque les sourds se lanceront, à la fin des années soixante-dix, dans l'enseignement de leur langue aux entendants. Les premiers participants étant majoritairement issus d'Asnières, il s'ensuivra des querelles avec ceux de Saint-Jacques sur le choix des signes à enseigner. Cela aboutira rapidement à une scission, et à l'existence de deux associations concurrentes.

Les sourds passés par l'institut d'Asnières sont réputés peu utiliser l'alphabet manuel<sup>15</sup>, et parfois même garder la bouche entièrement close, alors qu'une articulation labiale de quelques mots français accompagne généralement les productions en langue des signes de tous les sourds de France. La lecture sur les lèvres de ces mots aide à lever l'incompréhension qui peut naître de l'emploi de signes dialectaux. Les sourds d'Asnières peuvent donc reprocher à ceux de Saint-Jacques de pratiquer une langue des signes influencée par le français. Ces derniers, qui affichent fièrement l'appartenance à la plus ancienne école au monde pour sourds-muets, fondée par l'abbé de l'Épée, peuvent à l'inverse leur reprocher de se replier sur eux-mêmes, critique alimentée par une forte endogamie locale.

Le sport a cristallisé ces oppositions. La rivalité est légendaire entre les « céessémistes » (membres du Club sportif des sourds-muets d'Asnières) et les « étoilistes » (membres de l'Étoile sportive de Saint-Jacques). Le sport a d'ailleurs toujours été la grande affaire à Asnières, tandis que Saint-Jacques s'est ouvert à des activités culturelles plus diversifiées – un prétexte

<sup>&</sup>lt;sup>15</sup> Cet alphabet est un simple transcodage des lettres de l'alphabet. C'est un code accessoire, entièrement distinct de la langue des signes, qui permet d'épeler des mots français.

supplémentaire pour reprocher à Asnières son esprit de chapelle. C'est tout cela qui transparaît en filigrane lorsque Bernhard taxe Maréchal de « chauvinisme hors de proportion ».

Les dirigeants de l'Étoile se flattent, eux, d'échapper à l'accusation de mélange des rôles. Ils « ne sont pas tous anciens élèves de Saint-Jacques » (en italiques dans le texte), et se défendent donc d'une assimilation entre l'institut et la société sportive. « Les membres de notre bureau ne font partie d'aucun bureau d'une autre société, car on ne peut se donner entièrement à plusieurs sociétés : dans ce cas c'est souvent une question d'ambition et non de dévouement ». On reconnaît ici l'accusation classique contre ceux qui ne prennent des responsabilités que pour pouvoir en exhiber les titres.

Le cas personnel de Morel ne vient pas se conformer au modèle ordinaire, si vivement dénoncé par les étoilistes, d'une confusion des rôles. Il est passé par Saint-Jacques, mais il a pris le parti de la Fraternelle d'Asnières, étroitement liée au Club sportif. Cette double appartenance, il l'a pourtant utilisée, mais à rebours : c'est son statut d'ancien de Saint-Jacques qui lui a permis de se présenter devant un public d'étoilistes pour les accuser d'être responsables de la querelle.

Le discours qu'il a alors tenu introduit un nouvel élément : la question de la traduction. Le discours a été fait en langue des signes (on disait alors « la mimique »), et lu en français par un entendant. Il ne s'agissait pas, comme aujourd'hui, de traduction simultanée. Les dirigeants étant rarement des sourds de naissance, ils avaient une excellente connaissance du français. C'étaient donc eux qui préparaient les versions écrites de leurs interventions. Beaucoup avaient en outre des restes auditifs. C'était le cas de Morel : devenu sourd à douze ans, il parle à deux reprises à la radio, s'adresse au micro devant un public entendant (*La Voix du sourd*, 61, avril 1966), et peut même téléphoner (*L'Information des sourds-muets*, 158, juin 1958).

Le fait de parler en langue des signes devant un public sourd puis de s'adresser en français, oral ou écrit, devant un public entendant, peut conduire à des manipulations. C'est ce dont Morel est accusé : le texte écrit de son discours « diffère trop de [sa] mimique pour être pris au sérieux » : soit il s'agissait de « tendre un paravent devant les entendants présents », soit il faut que « M. Morel reconnaisse loyalement qu'il ne connaît pas suffisamment la mimique de l'abbé de

l'Épée » 16. Or, celui qui lance cette accusation a encouru exactement le même reproche quelques années auparavant. Dans un article intitulé « Comment on trompe le grand public » (*La Gazette des sourds-muets* 253, mai 1937), Bernhard, alors secrétaire général du foyer parisien, est accusé de se faire passer pour plus sourd-muet qu'il n'est. L'accusation est reprise dans l'affaire de 1943 par Morel, qui conclut sa lettre à Bernhard dans ces termes : « Si vous n'avez pas compris, c'est que vous êtes plus sourd-muet que je ne le croyais ». En 1937, Bernhard prononce en effet une petite allocution à la radio, affirmant être devenu sourd à cinq ans puis avoir suivi les cours d'une école spécialisée où l'on s'efforça avec succès de lui rendre sa parole perdue. *Paris-Soir* écrit que l'on vient d'assister à une révolution : un sourd-muet parle! Le témoignage d'un ancien condisciple apporte la preuve dans *La Gazette* que Bernhard n'est devenu sourd, suite à une méningite, qu'entre dix et onze ans et n'a jamais été muet. Ce qui est en jeu dans ces accusations réciproques, et qui resurgit à chaque nouvelle querelle, indépendamment de son contenu circonstanciel, c'est la légitimité des sourds-parlants à diriger des associations composées de sourds-muets qui n'utilisent que la langue des signes.

En 1947, le retour de l'Étoile sportive dans le giron de la Fédération échouera. Cet échec sera classiquement attribué à l'influence d'un entendant, le directeur de l'institut d'Orléans, sur le nouveau secrétaire de l'Étoile (*L'Information des sourds-muets*, 15, avril 1947).

De tout cela, deux constantes peuvent être dégagées. La première est que la querelle se déploie à l'intérieur d'un même système de représentations. Ce que chacun essaye de prouver, c'est que l'adversaire s'écarte des valeurs sourdes. D'où, par exemple, l'invocation rituelle à l'abbé de l'Épée. Avant d'être soupçonné par Bernhard d'être infidèle à la « mimique » du héros civilisateur des sourds, le discours de Morel avait été tenu sous sa statue qui trône dans la cour de l'institut Saint-Jacques, et ses mânes prises à témoin.

\_\_\_\_\_\_

<sup>&</sup>lt;sup>16</sup> On remarquera au passage le mythe d'origine de la langue des signes, l'abbé de l'Épée étant crédité de son invention.

La seconde est qu'elle mobilise tout un arrière-plan de connaissances partagées, qui n'ont pas besoin d'être explicitées. En témoignent d'innombrables allusions de toute nature. Lorsque Bernhard, accusé d'être fort peu sourd-muet, rétorque « je ne suis pas loin de penser que Monnier a raison », cette phrase sibylline renvoie à une autre querelle qui s'est poursuivie pendant trente ans, sur la manière de s'auto-désigner. Monnier proposait le remplacement de « sourd-muet » par « sourd », de manière à encourager les sourds-parlants à prendre des postes de responsabilité dans les associations de sourds-muets. Lui-même ne connaissait pas la langue des signes. D'autres sourds-parlants ne voyaient pas d'objection à être désignés comme sourds-muets. Ayant grandi dans les mêmes institutions qu'eux, ils avaient appris leur langue et s'étaient imprégnés de leur culture. Dans ce contexte, « sourd-muet » n'était pas un terme descriptif devant être pris au pied de la lettre, mais une catégorie anthropologique.

Pas plus que l'humour propre à un groupe donné n'est accessible de l'extérieur, la querelle n'est donc compréhensible à qui en ignore le contexte culturel. Comme l'histoire drôle, elle est un « instrument de connaissance » (Williams, 1999). Qu'il s'agisse de rendre accessibles au lecteur les subtilités d'une blague ou les méandres d'une querelle, le chercheur se trouve pris de vertige : mener l'explication à son terme pourrait équivaloir, de proche en proche, à exposer la totalité de la culture du groupe concerné.

#### **Conclusion**

Je n'ai parlé jusqu'ici que des querelles qui surgissent entre sourds. En guise de conclusion, j'évoquerai les querelles entre sourds et entendants. Quelques mots suffiront, tant elles obéissent à des schémas d'une grande simplicité.

Du point de vue des sourds, les entendants se répartissent en deux groupes bien tranchés. Il y a la toute petite minorité des entendants qui sont proches des sourds, qui connaissent tant bien que mal leur langue et souvent collaborent peu ou prou avec eux, mais qui ont des intérêts différents et qui n'ont pas toujours une bonne connaissance des manières de dire et de faire qui caractérisent

la culture sourde. Avec eux les querelles sont nombreuses. On retrouve constamment ici la grave accusation de « manquer de respect ». Ce type de querelles peut s'interpréter en termes de conflits culturels entre deux groupes qui sont en contact mais ne partagent pas les mêmes codes.

Et puis, il y a la vaste masse anonyme des entendants qui ne connaissent rien aux sourds, qui les prennent pour des infirmes dans le meilleur des cas, pour des débiles mentaux dans le pire, dont on n'attend strictement rien, et avec lesquels il n'y a jamais de querelle. La conviction des sourds étant qu'il est inutile de perdre son temps à se quereller avec les entendants qui se méprennent sur ce qu'ils sont. Cela se dit soit au moyen du signe *pas la peine*, soit avec le poing qui s'agite de haut en bas, métaphore gestuelle qui rappelle un ironique hochement de la tête. Tant il est vrai que la querelle ne peut se dérouler que dans le cadre de normes et de valeurs propres à une culture donnée<sup>17</sup>.

<sup>&</sup>lt;sup>17</sup> C'est pour cette raison que je n'ai pas traité du principal conflit qui, depuis plus de deux siècles, pèse tant sur les sourds, entre les partisans de la langue des signes et ceux du français oral dans l'enseignement. Il oppose sourds et entendants, ces derniers trouvant des alliés auprès de personnes devenues sourdes, mais ne traverse pas le milieu des sourds qui utilisent la langue des signes comme première langue.

#### Références bibliographiques

- COLIN Dominique, 1978, Psychologie de l'enfant sourd, Paris, Masson.
- DAGRON Jean, 1999, Sourds et soignants, deux mondes, une médecine, Paris, In press éditions.
- DELAPORTE Yves, 1998, « Le regard sourd. Comme un fil tendu entre deux visages », *Terrain* (30), pp. 49-66.
- 2000, « Dire la parenté quand on est sourd et muet. Structure et évolution des appellations en langue des signes », *Ethnologie française* (30, 1), pp. 83-95.
- sous presse, « Tu es sourde comme nous ! Constructions identitaires dans les établissements spécialisés pour enfants sourds », *Actes du colloque Sociétés et cultures enfantines*, Lille, Presses universitaires.
- GILLOT Dominique, 1998, *Le droit des sourds. Rapport au Premier ministre*, Paris, Assemblée nationale.
- MIMOUN Rachid, 1987, « La vie des sourds : pourquoi ces difficultés relationnelles avec les entendants », *Actes du colloque Bilinguisme et société*, Nancy, Association pour une pratique orthophonique en recherche, pp. 2-6.
- VIROLE Benoît, 1996, « Surdité et culture », dans Benoît Virole (sous la dir. de), *Psychologie de la surdité*, Paris, Bruxelles, De Boeck Université, pp. 219-226.
- WILLIAMS Patrick, 1994, « Introduction », Jeux, tours et manèges. Une ethnologie des Tsiganes, Études tsiganes, 2.
- 1999, « L'histoire drôle comme instrument de connaissance, », dans Éliane Daphy et Diana Rey-Hulman (sous la dir. de), *Paroles à rire*, Paris, INALCO, pp. 77-87.